

16 déc 2011 -12:30

Appartient à Conseil des ministres du 16 décembre 2011

## Infrabel

Infrabel autorisée à émettre de nouvelles actions

Infrabel autorisée à émettre de nouvelles actions

Sur proposition du ministre des Entreprises publiques Paul Magnette, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à autoriser la société anonyme de droit public Infrabel à émettre 51.606 nouvelles actions en vue de rémunérer l'apport en capital par la SNCB-Holding.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Paul Magnette, ministre des  
Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la  
Coopération au développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 213 09 11  
<http://magnette.belgium.be>